

# OSTREICULTURE - MITYLICULTURE.

## LES GISEMENTS NATURELS D'HUITRES INDIGÈNES (*Ostrea edulis*) ET D'HUITRES PORTUGAISES (*Gryphea angulata*) SUR LES COTES FRANÇAISES.

par L. LAMBERT,

*Docteur en pharmacie, Licencié ès sciences,  
Inspecteur général à l'Office scientifique des Pêches maritimes.*

Les bancs d'huîtres indigènes ou huîtres plates (*Ostrea edulis*) formaient jadis tout le long de nos côtes un cordon presque ininterrompu, seulement brisé par endroits. Cette richesse persista jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur les côtes où la mer reculait, les bancs étaient envasés ou anéantis; mais d'autres se formaient aux endroits où la mer avait envahi les terres, tels les bancs de la baie du Mont Saint-Michel<sup>(1)</sup>.

Tous ces gisements furent longtemps exploités sans aucune restriction. L'ordonnance de 1681 régleme la pêche des moules, mais ne s'occupe pas des huîtres. Le juriconsulte VALIN, Procureur du Roi de l'Amirauté de La Rochelle, dans son « Commentaire sur l'ordonnance du mois d'août 1681, concernant la Marine » nous en donne la raison : *les bancs naturels sont, dit-il, inépuisables.*

En 1726, la Déclaration du Roi qui apporta de nouvelles restrictions à la pêche du poisson, spécifia que la pêche des huîtres continuerait à être faite avec la *dreige* armée de fer, « de la même manière et ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent ».

Mais, quelques lustres plus tard, les huîtres diminuaient à tel point que de toutes parts, les autorités étaient contraintes de s'émouvoir. En 1750, l'Amirauté de Guyenne interdit la pêche des huîtres dans tout le Bassin d'Arcachon pendant trois années. Par ses règlements de 1754 et de 1759, elle prohibe la pêche au râteau et défend toute récolte d'huîtres du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Le Parlement de Bretagne édicte en 1755 la défense de draguer des huîtres sur les bancs de Tréguier pendant six ans, hors le temps de carême et d'en exporter sous aucun prétexte par voie d'embarquement. Mais la politique locale a déjà son influence : la place de Saint-Brieuc réussit à faire lever cet arrêt en 1758. Six ans plus tard, l'huître est épuisée. La Cour lui accorde six années de repos, puis la pêche recommence sur tous les bancs et en tout temps : cinq années de ce régime suffisent à détruire l'huître. Nouvel arrêt, nouvelles

<sup>(1)</sup> Tableau de l'Ostréiculture française, 3<sup>e</sup> partie, par le D<sup>e</sup> LAMBERT. *Revue des travaux*, n<sup>o</sup> 4, décembre 1927.

défenses; cette fois, les dragues sont déposées à l'Hôtel de Ville pendant la fermeture de la pêche, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> février de chaque année. Les bancs se reforment pour quelques années, puis les déboires recommencent.

Sur tous les points, des restrictions sont édictées, une lutte est entreprise pour la protection des gisements, mais sans méthode ni suite. Les bancs s'épuisent, on interdit la pêche; ils se reforment : on l'autorise. Il faut arriver au début du siècle dernier pour trouver un essai de réglementation générale.

Il est instructif de suivre les vicissitudes d'un de ces gisements. Nous prendrons, comme exemple celui, de la Baie du Mont Saint-Michel qui fut pendant de longues années le plus important de tous :

Cet immense gisement qui s'étendait bien au delà de la baie proprement dite, c'est-à-dire jusqu'aux îles Chausey à l'Ouest et à l'entrée du Havre de Saint-Germain au Nord, fut de tout temps pour la population côtière une source de revenus intéressants.

Jadis d'une richesse inouïe, il fut exploité sans mesure et s'est appauvri lentement, mais régulièrement et son histoire est caractérisée par des alternatives de disette et de surproduction.

Il était exploité par les pêcheurs bretons et normands. Les Bretons possédaient près de la côte des « étalages » ou parcs qui servaient de dépôt et approvisionnaient d'huîtres toute la région; les Normands amenaient le produit de leur pêche à Saint-Vaast-la-Hougue où de nombreux parcs étaient aménagés dans l'anse de Reville et entre Saint-Vaast et l'île Tatihou.

Les huîtres y séjournaient au minimum un mois, souvent plusieurs, y dégorgeaient et « recevaient leur éducation, y apprenant, dit l'abbé DICQUEMARE (portefeuille inédit) <sup>(1)</sup>, le moyen de se garantir des effets de la marée baissante qui les laisse à sec, en n'ouvrant pas inconsidérément leurs coquilles ». C'est le « trompage » actuel.

Après leur stage à Saint-Vaast, elles étaient dirigées sur Courseulles, Étretat, Fécamp et Dieppe. D'autres étaient embarquées sur des chalands qui en contenaient jusqu'à 600.000 et amenées par la Seine à Paris. Débarquées au port Saint-Nicolas, elles étaient vendues sous le nom « d'huîtres de bateau » et le cri qui les annonçait « à la barque ! à la barque ! » demeura longtemps un des cris populaires de Paris.

Les parcs de Dieppe et d'Étretat fournissaient des huîtres très renommées. Amenées par mer, les « Cancales » y séjournaient quelques mois. « Lorsqu'elles y avaient acquis, dit l'abbé COCHET dans sa monographie d'Étretat, une qualité supérieure par le mélange des eaux douces avec les eaux salées de la mer, des mareyeurs les transportaient à Paris sur des chevaux et dans des voitures. On conservait parfois ces huîtres fraîches pendant cinq semaines ».

A Courseulles, l'huître de Cancale était améliorée et verdie. Deux cents parcs ou bassins en terre glaise, aux parois en pentes douces recouvertes de petits cailloux, étaient aménagés, de part et d'autre de la rivière, la Seulles. Les huîtres étaient déposées sur les parois et y dégorgeaient, puis dans beaucoup de bassins, verdissaient ou dans le langage local « prenaient la gobbe ». « L'huître verte grossit peu, mais sa qualité l'emporte beaucoup sur celle de l'huître ordinaire par la finesse de sa saveur ». (NOËL DE LA MORINIÈRE. Rouen, 1795.)

<sup>(1)</sup> Ce Portefeuille qui devait être publié aux frais du Roi et fut plongé dans l'oubli par la Révolution figure aujourd'hui dans les collections d'une de nos grandes Bibliothèques de province à qui il fut légué.

C'est à Courseulles que Benjamin GAILLON étudia en 1820 le mécanisme du verdissement et attribua la cause de la coloration des huîtres à la présence « d'animalcules microscopiques du genre *Navicule* ».

L'éducation des huîtres se faisait aussi à Courseulles; au moyen de râtaux, on les tirait de l'eau à plusieurs reprises avant l'expédition et on les laissait à sec trois ou quatre heures d'abord, une nuit entière ensuite pour les habituer à rester fermées.

Emballées par 25 douzaines dans des paniers dits « bourriches » à Courseulles, « cloyères » à Saint-Vaast et à Dieppe, et chargées sur des voitures, elles étaient dirigées sur Paris.

Les voitures faisaient le trajet de Courseulles à Paris en sept journées, les « accélérées » en trois seulement. Des parcs de relais de Dieppe, elles mettaient quarante heures.

Achetées à Granville ou Cancale à raison de 3 ou 4 francs le mille, les huîtres en valaient 8 à 9 à Courseulles, 20 à 25 à Paris.

Des expéditions étaient faites jusque dans l'Est de la France, en Belgique et en Suisse. Le nombre des huîtres parquées chaque année à Courseulles étaient évalué à *soixante millions*. Les gisements de l'embouchure de la Seine et de la côte du Calvados fournissaient un certain nombre de ces huîtres, mais elles provenaient en grande partie des bancs de la baie de Cancale.

Les bancs étaient râclés sans mesure ni méthode. En 1744, ils sont tellement dégarnis que leur disparition paraît certaine. La guerre navale qui se prolonge jusqu'en 1748 leur permet de se reconstituer. En 1765, nouvelle alarme. Les magistrats de l'Amirauté de Saint-Malo se livrent à une enquête sur les causes du dépérissement. Les matelots de Cancale accusent les bâtiments étrangers de pêcher à n'importe quel endroit et de ramener à terre toutes les huîtres dont aucune, ni grande ni petite, n'est reportée aux lieux de pêche.

Par un règlement du 16 août 1766, l'Amirauté prend les dispositions suivantes :

- 1° La vente des huîtres est interdite de mai à août;
- 2° Les pêcheurs ne pourront vendre que par l'entremise des prud'hommes;
- 3° On désignera chaque année les huîtrières où la pêche sera autorisée;
- 4° Il est défendu de vendre les huîtres de rebut qui seront ramenées après le triage aux lieux de pêche.

A cette époque, la pêche avait lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> mai et le nombre des huîtres enlevées chaque année de la baie était évalué à *cent millions*.

En 1768, un bateau anglais vient s'approvisionner dans la baie, il y en a deux l'année suivante, puis quatre; en 1772, ils sont 55 qui exportent, avec les 169 bateaux normands 61.500.000 huîtres. De 59 millions en 1773, le nombre des mollusques exportés passe à 77 millions en 1774 et l'année suivante à 95 millions enlevés par 234 bateaux normands et 104 anglais.

« Ils (les Anglais) paraissent, dit un auteur du temps, vouloir ruiner la baie et priver la France de cette ressource naturelle ». (Il s'agissait en réalité de peupler d'huîtres la baie placée entre l'île de Wight et la rivière de Southampton. Tous ces transports furent faits d'ailleurs en pure perte, car le douçain fit périr toutes les huîtres.)

Par un nouveau règlement du 27 juillet 1776, l'Amirauté doit limiter l'ouverture de la pêche du 18 octobre au 1<sup>er</sup> avril.

Cette même année, la guerre d'Amérique intervient plus efficacement pour réduire l'exploitation des bancs jusqu'en 1783, date de la signature de la paix avec l'Angleterre. Le pillage recommence aussitôt et dès l'année suivante on constate une nouvelle pénurie d'huîtres.

Cette fois, le mal était devenu si grave que le Gouvernement s'émut : reprenons le portefeuille de l'abbé DICQUEMARE, le grand naturaliste havrais : « Les pêcheurs, les parqueurs et les marchands se plaignaient d'un mal qu'ils avaient fait, dit-il, et comme le public y était intéressé je fus choisi par le Gouvernement, en 1786, pour faire avec M. CHARDON, Inspecteur général des Pêches, la vérification des huîtres, de leur dépérissement, de la cause de cette dépopulation.

« Les vraies causes du déficit étaient les manœuvres de la cupidité et l'insuffisance des lois. »

Les Commissaires nommés par le Gouvernement visitèrent les bancs et en constatèrent le mauvais état, sans y observer la présence d'animaux nuisibles. Ils constatèrent aussi que les huîtres chargées de naissain étaient amenées à terre, l'usage étant d'après les marins de « laisser périr ce qui ne peut être vendu ». Le Procureur de l'Amirauté observe que les femmes vendent subrepticement les huîtres trop petites. Il signale aussi les abus de la pêche à pied qui détruit tout, mères et naissain.

Un projet de règlement est élaboré :

- 1° Maintenir les dates d'ouverture de la pêche;
- 2° Conserver l'usage de marquer les bancs à mettre en réserve pendant la pêche, n'admettre que les bateaux enregistrés et numérotés et défendre surtout de sortir si ce n'est avec les prud'hommes;
- 3° Établir une inspection au triage des huîtres et une police exacte pour le rapport sur les bancs;
- 4° Créer une inspection pour tout ce qui concerne cette pêche avec deux préposés subalternes;
- 5° Payer les frais du remuage du poussier fait sous les yeux du préposé;
- 6° Payer les bateaux destinés à rapporter les petites huîtres sur les bancs ou établir un tour de rôle.

Malgré cela, de 1799 à 1811, les bancs ne fournirent en moyenne qu'un million d'huîtres par an.

Par décision du 25 juillet 1816, les coutumes des pêcheurs cancalais sont codifiées et la police de la pêche organisée.

En 1820, LAIR décrit ainsi la pêche des huîtres : « La pêche est ouverte dans la baie de Cancale aux dates fixées par l'Administrateur en chef de la Marine à Saint-Servan, ordinairement entre le 15 octobre et le 30 avril et la police faite par un bateau de l'État. La drague employée est un grand instrument de fer de 6 pieds de long sur 2 pieds de hauteur, en forme de pelle recourbée derrière laquelle est attaché une espèce de filet fait en bandes de cuir. Ce filet est souvent chargé de pierres. Le bateau entraîne la drague qui ramasse les huîtres au fond de la mer. On peut en prendre ainsi jusqu'à 1.100 à la fois. Tous les jours, il en débarque un nombre prodigieux à Granville et à Cancale. Au lieu de rejeter à l'eau les petites huîtres, comme on le faisait autrefois, on les conserve avec soin; elles croissent et deviennent au bout de quelque temps aussi grosses que les autres. Au reste, l'huître qu'on appelle « marchande » doit avoir 2 pouces  $\frac{1}{2}$  de largeur ».

De nouveau, les bancs se repeuplent; de 1811 à 1823, le rendement est de 65 millions et demi; il monte à 400 millions pendant la période suivante (1823 à 1835), puis à 674 millions de 1835 à 1847 (maximum du siècle), soit une moyenne annuelle de 56 millions pour

cette période. Dès lors, il diminue : 395 millions de 1847 à 1859. C'est le 5 février 1858 que COSTE décrivait, dans son rapport à l'Empereur, l'état des gisements français, affaiblis de Cancale à Granville, éteints à La Rochelle, Oléron, Rochefort, Marennes.

La période suivante est marquée par une crise de production terrible : la pêche fut encore de 35 millions  $\frac{1}{2}$  de 1859 à 1871, mais de 1861 à 1867, il n'y eut aucune caravane. Le poisson manquait également dans la baie et le souvenir de l'immense détresse qui frappa la région à cette époque est encore vivant chez beaucoup de vieux cancalais.

La caravane sortit de nouveau pour la première fois en 1868. De 1871 à 1883, le rendement remontait pour diminuer de nouveau à la suite du terrible hiver de 1879-1880 et si les huîtres de la baie rendirent mieux ensuite, jamais elles ne retrouvèrent leur ancienne fécondité.

En 1900, la pêche était au point mort.

Une bonne année, 1909, fournit à Cancale 16 millions d'huîtres, 3 millions à Granville; ajoutons un million et demi pour la pêche à pied, nous arrivons au total de 20 millions en chiffres ronds.

Depuis, le rendement n'a cessé de décroître. Il est à peu près nul aujourd'hui.

Les bancs de la baie du Mont Saint-Michel, il est vrai, avaient été en 1921, comme tous les autres bancs français, fort éprouvés par ce que les ostréiculteurs appellent « la maladie ». Ce désastre fut subit, mais déjà auparavant, sur toutes nos côtes, les bancs huîtres disparaissaient peu à peu.

L'histoire de la baie du Mont Saint-Michel montre clairement que l'abus de la drague autorisée et la fraude si difficile à réprimer sont certainement les causes principales de cet affaiblissement général. Il en est pourtant d'autres qui ont leur importance. L'usage de certains engins de pêche, en particulier le chalut à crevettes, est certainement très préjudiciable aux fonds huîtres.

Certains bancs sont fort éprouvés par les attaques d'animaux destructeurs : les bigorneaux perceurs, les astéries, les crabes et bien d'autres accusés avec plus ou moins de raison.

Le bigorneau perceur (*Murex erinaceus* L.) est très commun sur les côtes de la Manche et de l'Océan. Il commet sur les bancs et dans les parcs des ravages considérables, perçant les coquilles avec sa trompe garnie de petites dents; la disparition de plusieurs bancs de Noirmoutier est son œuvre et son action est très sensible dans la rade de Brest et dans le Morbihan. Pour le détruire, il n'y a qu'un moyen, ramasser à la main ou l'animal lui-même ou ses œufs qui sont très visibles.

L'astérie, ou étoile de mer (*Asteracanthion rubens* L.) exerce surtout ses ravages dans le Morbihan, mais on la trouve partout. Elle ouvre les coquilles de l'huître par une traction continue et projette à l'intérieur son estomac qui digère le corps du mollusque. On la capture à l'aide de fauberts, de balances ou à la main. Quelquefois, les astéries sont si nombreuses qu'on peut les ramasser à la pelle. Le sulfate de cuivre a été employé avec succès.

Des primes sont accordées aux destructeurs de ces animaux.

Le Crabe (*Carcinus maenas* Penn.) broie la coquille des jeunes huîtres ou râpe le bord des valves plus résistantes, ou introduit sa patte par surprise dans l'huître entrebaillée. On le capture au moyen de masses ou de pièges appâtés avec des débris de poisson ou de seiche.

Certains poissons, les tères et les pagres, en particulier sont friands d'huîtres.

D'autres animaux sont redoutables parce qu'ils se trouvent avec l'huître en « concurrence vitale » soit qu'ils l'affament en accaparant toute la nourriture, soit qu'ils la privent de ses supports habituels.

Dans la baie du Mont Saint-Michel, les hermelles ont ainsi fait disparaître le banc de la Rage et les anomies ont été accusées d'avoir causé, dans la même baie, l'appauvrissement des bancs vers 1900. La moule envahit de temps à autre les viviers de Marennes-Oléron : elle contribua à la disparition des gisements de Noirmoutier. L'huître portugaise, enfin, si elle n'occupe pas les emplacements des bancs de plates en eau profonde, envahit les roches et les couvre de telle sorte que le naissain des huîtres indigènes ne peut plus s'y fixer ou qu'il y est étouffé.

Plusieurs espèces d'algues en pullulant sur les fonds étouffent l'huître. L'affaiblissement des bancs du Calvados a pu en partie leur être attribué.

Il y a enfin des phénomènes naturels contre lesquels l'homme est impuissant :

Certaines de nos côtes sont rongées par la mer ; d'autres, au contraire, gagnent sur elle, soit par l'envasement, soit par l'ensablement. De plus, les fonds marins, à proximité des côtes, subissent des modifications qui pour être lentes n'en sont pas moins sensibles. Ainsi, la Loire amène dans la baie de Bourgneuf des alluvions qui ont bien pu contribuer à la disparition des bancs du nord de la baie.

Le froid, la pluie sont très nuisibles au naissain : aux huîtres mères également : l'hiver de 1789 fit périr, d'après COCHET, 100 millions d'huîtres sur les côtes de Normandie ; les froids de 1870 à 1872 ont accentué la disparition des bancs de La Rochelle ; l'hiver de 1879, décima les gisements de Cancale ; enfin la terrible mortalité de 1920-1921 a pu être attribuée, entre autres hypothèses, aux modifications de la température qui, si elles ne tuèrent pas les huîtres mères, empêchèrent toute reproduction, puis, ayant raréfié au maximum le plancton, firent mourir les mères par suite de la misère physiologique due à une alimentation insuffisante. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans l'Aber Benoit en 1926-1927 : les huîtres, absolument saines d'aspect, n'avaient plus la force de tenir leurs valves fermées et semblaient mourir l'inanition.

Devant ce désastre l'Administration maritime ne resta pas inactive. D'accord avec l'Office Scientifique des Pêches, elle tenta la reconstitution des bancs. De nombreuses tentatives de ce genre avaient déjà été faites, souvent sans succès hélas ! Voici les principales :

En 1852, plusieurs essais furent tentés par l'Administration de la Marine qui fit repeupler plusieurs gisements après les avoir fait nettoyer. Le banc des Fermes, au large de Chateilaillon, reconstitué de 1853 à 1859, fut détruit par les pillards. Une nouvelle tentative faite en 1864 eut le même sort.

En 1858, COSTE faisait répandre dans la baie de Saint-Brieuc, sur des bancs totalement épuisés depuis 1842, trois millions d'huîtres de Cancale et de Tréguier, puis en 1860, deux autres millions d'huîtres achetées à Cancale ; la même année, il tentait de peupler l'étang de Thau et la rade de Toulon avec deux millions d'huîtres anglaises et semait dans la rade de Brest des huîtres de Bretagne.

Tous ces essais échouèrent, mais pour des causes bien différentes : la tempête brisa et dispersa les collecteurs de la baie de Saint-Brieuc, les huîtres importées disparurent de cette baie ; à Toulon et à Brest, les nouveaux bancs furent pillés par les riverains ; dans l'étang de Thau, les huîtres grandirent et s'améliorèrent sans se reproduire.

En 1874, 130.000 huîtres mères furent jetées sur les bancs de Vannes, elles se reproduisirent et reformèrent ces bancs. Le banc de Moullelande, dans la Seudre, fut reconstitué vers 1885; mais l'invasion de la portugaise le détruisit de nouveau.

De nouveaux essais furent tentés dans la rade de Brest avec des portugaises sur les bancs du Froot et de Saint-Marc en 1892, avec des huîtres plates d'Arcachon, sur ceux du Froot et du Garo, en 1893. La surveillance ayant été insuffisante, tout fut détruit par la drague frauduleuse.

Depuis la crise de 1921, deux tentatives de repeuplement ont été faites, avec les crédits accordés par la loi du 4 août 1923 (1.500.000 fr.) : dans les rivières d'Auray, du Crach' et de la Pénerf, 5 millions d'huîtres achetées en Zélande, en Angleterre et à Brest furent semés en 1924 et 1925 sur les bancs; le cantonnement fut protégé au moyen de blocs de ciment armés de crochets de fer.

Au Cès, dans le Bassin d'Arcachon, 600.000 huîtres plates du Morbihan furent répandues en 1927. La surveillance de cette « réserve » fut confiée à deux gardiens installés à demeure sur un ponton amarré à proximité.

Ces deux tentatives ont réussi, mais il est juste d'observer que les nombreuses huîtres parquées à proximité, vers l'embouchure de la rivière d'Auray, au Cap Ferret dans le Bassin d'Arcachon ont fourni beaucoup de naissain.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait, dans ces deux cas, de repeupler des fonds relativement élevés, faciles à étudier, proches de très nombreux parcs plus ou moins garnis d'huîtres. La situation était toute différente dans la baie de Cancale. Il fallait amener dans une large baie ouverte, à peu près complètement dépeuplée, quelques millions d'huîtres étrangères au milieu. L'incompréhension des pêcheurs qui, tout en refusant leur concours, critiquaient àprement toutes les décisions prises, la rivalité entre Granvillais et Cancalais gênèrent considérablement l'action de la Commission chargée de l'opération.

Un cantonnement fut choisi assez loin du rivage délimité par des bouées et garni de blocs de ciment armés de crochets de fer. Quatre millions d'huîtres y furent semés. La Commission demanda l'interdiction de la pêche des huîtres pendant cinq ans sur les bancs, la limitation de la pêche au chalut et l'interdiction du chalut à crevettes.

Devant les protestations des marins, on ne prit que des demi-mesures tout à fait insuffisantes. L'opiniâtre entêtement des pêcheurs qui constamment traînaient leur chalut aux abords du cantonnement, remenant quelques huîtres, tuant ou enfouissant des milliers de naissains, fit le reste. La situation est aujourd'hui à peu près désespérée.

L'expérience avait coûté à l'État 600.000 francs<sup>(1)</sup>.

Que reste-t-il actuellement de nos gisements d'huîtres plates? L'inventaire en sera rapide:

Un petit banc dans le Trieux (rivière de Paimpol), un autre dans la rivière de Tréguier, trois ou quatre taches peu importantes dans la rade de Brest, un gisement très affaibli dans l'Odet, un autre dans le Blavet, sous Lorient, les gisements des rivières du Crach et d'Auray, celui de la Pénerf et c'est tout!

On remarquera que tous se trouvent dans des rivières ou des endroits très abrités. Les plus

---

(1) Voir l'historique de cette tentative dans « Les Gisements huîtres de la Baie du Mont Saint-Michel » (*Revue des Travaux*, n° 15, septembre 1931), par le D<sup>e</sup> L. LAMBERT.

florissants, ceux des rivières du Crach et d'Auray doivent leur persistance à la proximité de nombreux parcs qui leur envoient le naissain nécessaire. Ainsi la situation a complètement changé, jadis les gisements alimentaient les parcs, actuellement certains ne subsistent peut-être que grâce à eux.

En tout cas, nous avons vu apparaître plusieurs fois les huîtres sur des larges espaces autour des parcs et récemment encore dans l'Étang de Thau et dans le Morbihan.

Nos grands gisements d'huîtres plates, ceux du Calvados, de Granville et Cancale, de la baie de Bourgneuf ont vécu ou ne sont plus que des vestiges. Faut-il s'en plaindre? suivant la grande loi des compensations, de leur affaiblissement ou de leur disparition est née l'ostréiculture, une des plus belles industries de notre pays.

D'autre part, dans tout le Sud-Ouest de la France, nos côtes dégarnies ont vu apparaître une espèce nouvelle qui a largement compensé la disparition de notre vieille huître indigène, espèce douée de tant de vitalité que nous avons dû enrayer sa marche vers le nord pour sauvegarder la culture des délicieuses huîtres plates.

Cette espèce est, elle aussi, une huître, mais pas au point de vue des naturalistes. Ils lui ont refusé le nom d'*ostrea* et l'ont nommée après bien des hésitations d'ailleurs *gryphea angulata*. C'est la « portugaise » ainsi nommée parce qu'avant d'apparaître chez nous, elle avait, venue des mers lointaines sur les coques des navires, conquis le Tage.

Au début du siècle dernier, elle était peu connue en France.

A plusieurs reprises, des huîtres du Portugal y avaient été introduites, mais elles n'étaient guère appréciées, en raison de leur forme bizarre et de leur goût âcre.

Quelques parqueurs tentèrent pourtant leur acclimatation.

En 1857, les bancs d'huîtres disparaissant sur nos côtes du sud-ouest, l'admission de la portugaise fut autorisée dans le Bassin d'Arcachon; une prime était même accordée aux importateurs.

Dix ans plus tard, elles apparaissaient en nombre, importées par les ostréiculteurs arcachonnais pour regarnir leurs parcs, vides d'huîtres plates. Après 1870, il en entre jusqu'à 25 et 30 millions par an.

Ces gryphées ne se reproduisaient pas. On n'en trouvait guère, vivant à l'état sauvage sur les côtes. Dans la baie de Saint-Jean-de-Luz toutefois, J. MABILLE en signale quelques-unes en 1863.

Tous les auteurs de traités d'ostréiculture ont relaté l'histoire du Capitaine PATOIZEAU qui, forcé en mai 1868 d'abriter son navire, le *Morlaisien*, dans la Gironde, y jeta par-dessus bord sa cargaison d'huîtres avariées; quelques portugaises rescapées proliférèrent, couvrirent de leur progéniture les bancs de la rive gauche du fleuve du Verdon à Saint-Christoly.

Cinq ans après, elles apparaissaient sur la rive droite, et garnissaient les roches de Talmont, de Meschers, de Saint-Georges, Royan et Saint-Palais; puis, arrêtées pendant quelques mois par la côte sablonneuse de la Coubre, elles franchissaient l'obstacle et couvraient les bancs de Marennes, Oléron, Rochefort, gagnaient en 1874 ceux des côtes de La Rochelle, apparaissaient en 1878 à Sainte-Marie-de-Ré, doubaient en 1879 le Grouin du Cou, en Vendée, et s'étendaient enfin sur la côte et dans les chenaux du Payré.

Leur progression était arrêtée. A part trois petits gisements que l'on pouvait repérer à la Guérinière (côte sud de Noirmoutier) à la Bernerie et vers Pornic (Loire-Inférieure) tous les



bancs de portugaises se trouvaient au sud des Sables-d'Olonne. La limite nord de l'extension de cette espèce pouvait être fixée par GUERIN GANIVET à la hauteur du Château de Bourgenai un peu au nord du havre du Payré (1906).

Il faut noter en passant que d'autre part un gisement était créé sur les rives de l'Adour par le Capitaine IZAUTE qui déversait en 1883 et 1886 deux chargements de gryphées près de la Tourelle noire des Carquets. Ce gisement ne s'étendait guère que dans l'Étang de l'Hippodrome.

Quelques petits gisements se sont formés assez récemment dans le Bassin d'Arcachon, pour la plupart à la place des gisements des plates disparus.

Pour quelles raisons l'invasion s'est-elle ou plutôt s'était-elle arrêtée au Payré?

Jusqu'à ce point, les courants de jusant longent presque parallèlement le rivage. Au nord du havre du Payré le flot arrive vers la côte, les courants de jusant lui sont donc perpendiculaires et cette côte est peu abritée : conditions nettement défavorables aux mollusques et particulièrement à la portugaise, espèce côtière, qui ne vit la plupart du temps que sur les terrains découvrant aux marées de moins de 80 ou 85.

Le gisement du Payré lui-même se trouve dans le lit du chenal de la Vinière. Il est composé de portugaises complètement modifiées par leur habitat spécial. Leur coquille très aplatie ne présente plus aucune aspérité. Il en est de complètement blanches, d'autres sont triées de longues bandes violettes sur fond jaunâtre.

Par contre, plus au nord, la baie de Bourgneuf, fermée de trois côtés, aux fonds sablo-vaseux, est très favorable aux productions coquillières. Si les huîtres ont à peu près disparu, les moulières y sont nombreuses et fécondes.

Dans cette région les portugaises qui ont apparu vers 1887 étaient rares et confinées sur trois points :

- 1° Sur les pierres des écluses à poissons de la Guérinière (côte sud de Noirmoutier);
- 2° Sur les rochers de la Langoustière, à l'ouest de la Sennetière et de la Bernerie;
- 3° Sur les pierres de l'entrée du port de Pornic.

Rapidement détruites par la pêche à pied, elles ont, paraît-il, une seule fois, en 1898, d'après les renseignements que j'ai recueillis sur place, apparu en nombre sur la côte de Préfaïlles, à Saint-Brévin, et y furent exterminées par les gelées dès l'hiver suivant. Plus au sud, vers la Bernerie, du naissain se fixe chaque année. Il est détruit par la pêche et par le froid, ces rochers découvrant longtemps l'hiver. En 1932, chargé d'étudier la salubrité des moulières de cette côte, j'eus la surprise de les trouver en très grand nombre sur toute la côte et en particulier sur le littoral de Saint-Michel-Chef-Chef, de la Plaine, puis, plus au sud, sur les rochers situés près de la Bernerie et des Moutiers.

Elles étaient fixées sur les pierres des pêcheries, sur les cailloux, sur les moules mêmes. Les pêcheurs les emportaient en grande quantité, bien qu'à cette époque (janvier) beaucoup n'atteignissent que 3 à 4 centimètres. Je les ai recherchées sur les côtes de l'Île de Noirmoutier et les ai trouvées très nombreuses sur les pierres des écluses à poissons de la côte de la Guérinière et tout autour de la pointe de la Loire (elles apparaissent régulièrement à cet endroit depuis 1926).

Les pierres des écluses sont des pierres calcaires amenées des îlots du sud; on y trouve

beaucoup plus de naissain que sur les roches de la côte et sur les murs des digues. Une foule de pêcheurs à pied détroquait ce naissain ce qui explique le faible développement du banc, non classé et librement exploité. Retournant les pierres des écluses et détruisant les murailles, ces pêcheurs obligent les propriétaires des pêcheries à y monter la garde à mer basse. Sous les pierres, dans l'épaisseur des parois, se trouvent, paraît-il, de grosses gryphées dont le naissain entretiendrait le gisement.

J'ai constaté la présence de gryphées un peu partout sur toute la côte de l'île, mais surtout au sud sur les pêcheries et sur les épis des digues de défense. J'en ai trouvé sur l'estacade de Fromentine et même sur l'embarcadère du Bois de la Chaize et sur les balises du passage du Gouas <sup>(1)</sup>.

Mes constatations de 1931 furent accueillies avec un certain scepticisme : « hasard, accident il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, les gryphées végéteraient, comme plus au nord, sans se reproduire ».

Or, depuis, j'ai lors d'une visite de moulières, trouvé dans l'estuaire de la Loire devant la Ville-ès-Martin, des échantillons bien vivants, jeunes et bien constitués. Un nouveau banc s'est formé là.

Les plaintes des ostréiculteurs bretons qui trouvent des naissains de portugaises sur leurs collecteurs deviennent de plus en plus nombreuses.

Enfin, cette année même, on a reconnu la présence d'un petit gisement dans la Vilaine, à la limite fixée par le décret du 26 février 1923 qui interdit la culture de la portugaise au nord de cette rivière.

Ce décret fut pris pour créer une zone réservée à la culture de l'huître plate; les importations et tentatives d'acclimatation des portugaises se faisaient de plus en plus nombreuses et on craignait l'élimination par concurrence vitale des huîtres indigènes. Il était surtout à prévoir que, plus robustes, de culture plus facile, de vente plus aisée, les portugaises allaient supplanter les plates dans les parcs.

Tel est donc aujourd'hui le fait patent : les gryphées, dont la culture est interdite au nord de la Vilaine, ont dépassé la limite fixée à leur progression par GUERIN GANIVET en 1907 et gagnent lentement du terrain vers le Nord.

Quelle est la situation actuelle des gisements de portugaises? toutes les positions occupées par elles ont été conservées. Voici ces positions :

Des noyaux plus ou moins importants se sont formés dans la Vilaine, dans l'embouchure de la Loire, sur quelques points des côtes de Saint-Michel, de la baie de Bourgneuf et de Noirmoutier.

Plus au sud, le gisement du chenal de la Vinière se maintient, il est entouré de nombreux parcs qu'il alimente en grande partie. Les portugaises couvrent les roches de Saint-Vincent-de-Jard, puis celles du Grouin du Cou. On les trouve ensuite dans le Lay et dans la Sèvre Niortaise, puis ce sont les immenses gisements des côtes de la Charente-Inférieure : de la pointe de Saint-Clément (à l'ouest d'Eslandes) jusque dans la Gironde, toutes les « branches », tous les endroits propices sont occupés par les gryphées, sur les côtes du continent et sur celles

---

<sup>(1)</sup> L'acclimatation de la Portugaise sur les côtes françaises, D<sup>e</sup> L. LAMBERT (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, n<sup>o</sup> 19, septembre 1932).

des îles de Ré, d'Aix, d'Oléron. Partout, sauf sur la côte nord de la Gironde, les parcs ont doublé, souvent même occupé ces gisements naturels.

Dans la partie sud du lit de la Gironde, un immense banc remonte du Verdon jusqu'à Saint-Christoly.

Au Sud de la Gironde, la côte sablonneuse ne présente aucun support aux gryphées et on ne les trouve plus que dans quelques endroits abrités; elles forment les petits gisements du Bassin d'Arcachon et de l'Adour. Il n'y a pas de portugaises sauvages sur la côte méditerranéenne.

Sur tous ces gisements de plates et de portugaises, la pêche est réglementée :

Les gisements sont classés; chaque année, une Commission de Visite, composée de délégués de l'Administration, de l'Office des Pêches et des pêcheurs examine leur état et conclut à l'ouverture ou à la fermeture de la pêche; dans le premier cas, un arrêté autorise celle-ci pendant un certain laps de temps qui varie de une heure à plusieurs mois et peut même atteindre toute l'année, mais de jour seulement.

L'ouverture des gisements de plates est toujours courte :

Granville : trente à soixante heures.

Cancale : quarante heures.

Auray : une à quatre heures.

En général, le droit de pêche est réservé aux marins du Quartier d'Inscription maritime (région territoriale assez restreinte); les autres pêcheurs ou ne sont pas admis ou ne peuvent l'être que dans certaines conditions assez variables d'ailleurs suivant les endroits.

En général, les pêcheurs sont tenus de rejeter sur les gisements les petites huîtres et les collecteurs en bon état, de ramener à terre les coquilles pourries et les divers animaux destructeurs de l'huître.

L'exploitation des gisements de plates se fait surtout en bateau.

Dans la baie du Mont Saint-Michel, on se sert de la drague de taille variable (1 mètre à 2 m. 30) suivant la force du bateau. Certaines « bisquines » en traînent quatre de 2 mètres et plus.

La pêche se fait en « caravane », c'est-à-dire en flottille. Tous les bateaux partent ensemble et opèrent au signal du garde-pêche.

Sur d'autres points, à Auray, par exemple, on emploie la drague de 1 m. 25.

Le rendement des gisements naturels de plates, ruinés par la mortalité de 1920, est assez faible; il semble que l'avenir de l'huître plate soit aujourd'hui confié à l'ostréiculture.

La portugaise est pêchée en bateau, mais surtout à pied. Espèce côtière, elle est plus accessible aux pêcheurs à pied que l'huître plate. Seuls certains gisements de la Gironde sont exploités à la drague ou à la griffe; pendant plusieurs mois de nombreux bateaux participent à cette pêche dont le rendement se chiffre par centaines de millions d'huîtres.

La pêche à pied est réservée en principe aux inscrits maritimes hors de service et aux familles de marins; en réalité elle est ouverte à tous à la condition de se conformer aux règlements spéciaux.

Elle se fait sur toute la côte à des dates fixées, en général entre novembre et avril, sauf sur les bancs « fermés ». La portugaise se pêche à la main, au moyen de couteaux, ciseaux, piochons, dont la taille est réglementée, parfois au râteau.

Il est interdit d'amener des animaux et des voitures sur les bancs.

Le « détroquage » qui consiste à détacher les huîtres de leur support et à les séparer les unes des autres, doit se faire à des endroits fixés. Les collecteurs doivent être laissés ou ramenés sur les gisements.

Toutes ces opérations sont surveillées par des agents de l'État, les gardes-pêche, qui disposent d'embarcations spéciales.

La vente est réglementée suivant le classement sanitaire des gisements : si le banc a été inscrit sur la liste des gisements salubres, les huîtres sont librement vendues par les pêcheurs soit à la consommation (sous le couvert d'une attestation d'origine) soit aux parqueurs ; si au contraire, le banc est situé dans une zone dangereuse ou suspecte, les produits de la pêche doivent subir le reparcage d'un mois dans un parc salubre avant de pouvoir être mis en vente.

---

En résumé, les derniers gisements d'huîtres plates sont actuellement des « survivants » qu'il faut protéger avec soin pour les sauvegarder ; au contraire, les gisements de portugaises sont en pleine vitalité, ils fournissent aux pêcheurs des huîtres de taille marchande, aux ostréiculteurs du naissain et des petites huîtres ; le rendement d'une campagne de pêche a pu être évalué à 300 millions d'huîtres de toute taille pour la pêche en bateau et près du double pour la pêche à pied, C'est là une des richesses naturelles de notre pays.